



# 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

Genève, 24 - 28.03.2018

- 1 -

Forum des femmes parlementaires  
Point 3

FEM/27/3-Inf.1  
15 mars 2018

## *Contributions aux travaux de la 138<sup>ème</sup> Assemblée dans une perspective de genre*

Samedi 24 mars 2018  
11 h 30 – 13 h

### Note d'information

#### I. Modalités du débat

Les participants seront invités à examiner les deux projets de résolution à l'ordre du jour de la 138<sup>ème</sup> Assemblée. Ils aborderont chacun des deux thèmes dans une perspective de genre et formuleront des recommandations en vue des amendements qui seront proposés par le Forum des femmes parlementaires. A cet effet, après une brève présentation des deux projets de résolution, le Forum se séparera en deux groupes de travail qui se réuniront entre 11 h 30 et 13 h pour discuter de l'un des deux thèmes proposés.

<b>Thème 1 – La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable</b>	<i>Salle 2, niveau 0</i>
<b>Thème 2 – Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables</b>	<i>Salle Genève, Annexe CCV</i>

Sur recommandation de son Bureau, le Forum désignera une présidente et une rapporteure pour chaque groupe de travail.

En fin de discussion, chacun des groupes conviendra d'idées clés qui seront présentées par les rapporteures à la plénière du Forum des femmes parlementaires, dans l'après-midi.

#### **Groupe 1 – La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable**

En 2016, l'ONU a défini la pérennisation de la paix comme un objectif et un processus qui visent non seulement à définir une vision commune d'une société tenant compte des besoins de tous les groupes de la population, mais aussi à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à stimuler le développement. L'égalité et l'inclusivité sont indispensables si l'on veut bâtir des sociétés pacifiques : ce principe a été reconnu avec l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité et des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier de l'ODD 16 qui met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, la justice et des institutions efficaces, responsables et inclusives. A l'inverse, les conflits attisent les inégalités existantes, notamment l'inégalité entre les sexes, et freinent le développement dans son ensemble.

Lors du débat, les participants examineront les moyens de renforcer l'égalité des sexes en tant qu'élément clé de la pérennisation de la paix. Ils se pencheront en outre sur les défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées en période de conflit et sur les moyens de garantir la pleine participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix ainsi que leur contribution au développement durable.

*Les membres du Groupe 1 sont invités à débattre les points suivants :*

- *Quelles sont les bonnes pratiques mises en œuvre pour garantir la participation à part égale des femmes aux négociations de paix, aux processus de transition politique et aux activités de prévention des conflits ?*
- *Quelle est la meilleure façon d'aller au-devant des défis que les femmes doivent relever en période de conflit et de reconstruction, notamment ceux liés à la violence sexiste dont elles sont victimes et à leur autonomie financière ?*
- *Dans l'optique de la pérennisation de la paix, comment les droits des femmes et des filles peuvent-ils être renforcés au lendemain d'un conflit (par exemple dans le cadre d'un accord de paix, de la rédaction d'une Constitution, etc.) ?*
- *Quelles sont les meilleures pratiques pour promouvoir la contribution des femmes à l'instauration d'une culture de paix et de tolérance dans la société, notamment par le biais d'initiatives lancées au niveau des associations locales ou des écoles ?*
- *Quel est le rôle des parlements dans la pérennisation d'une paix et d'un développement qui tiennent compte des questions de genre ? Quelles mesures les parlements peuvent-ils prendre en matière de législation, d'élaboration de politiques et de contrôle afin que le développement et la paix soient envisagés de manière globale et en tenant compte des questions de genre ?*

## **Groupe 2 – Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables**

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige une action concertée et des solutions innovantes de la part de tous. En tant que source de capitaux et moteur de l'innovation, le secteur privé a un rôle crucial à jouer à cet égard. Les gouvernements, de leur côté, se doivent de fournir l'encadrement adéquat pour que le secteur privé contribue notamment à une croissance durable, à l'inclusion sociale, à l'égalité des sexes et à la protection de l'environnement.

L'autonomisation économique des femmes doit être au centre de toutes les initiatives prises dans ce domaine. En effet, les femmes sont sous-représentées dans le secteur de l'emploi formel et dans les hautes fonctions au sein des entreprises. Les femmes entrepreneurs sont confrontées à des difficultés particulières allant d'un accès limité au crédit jusqu'à différentes formes de discrimination, comme le met en avant la résolution de l'UIP intitulée *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement*, qui a été adoptée par la 136<sup>ème</sup> Assemblée (avril 2017).

Les gouvernements et le secteur privé se sont fixé l'objectif de promouvoir les énergies propres. Aussi, les investissements dans ce domaine engendrent un important potentiel de création d'emploi et offrent des opportunités à de nouveaux acteurs économiques, notamment aux femmes. Dans ce contexte, les participants se pencheront sur les moyens pour le secteur privé de contribuer au mieux à la réalisation des ODD et en particulier de ses cibles liées à l'égalité des sexes dans le cadre de la transition vers des énergies renouvelables.

*Les membres du Groupe 2 sont invités à débattre les points suivants :*

- *Quelles sont les mesures – juridiques, fiscales, réglementaires – les plus efficaces pour faire en sorte que le secteur privé fasse progresser l'égalité des sexes et l'entreprenariat féminin ?*
- *Comment garantir que l'investissement privé dans les énergies renouvelables soit créateur d'emplois, de revenus et d'opportunités de carrière en faveur des femmes ?*
- *Comment faire en sorte que tous les acteurs économiques privés, y compris les entreprises et les coopératives menées par des femmes, participent à la transition vers des énergies renouvelables, et que leurs intérêts soient équitablement représentés dans ce processus ?*
- *Quels sont les besoins spécifiques des femmes entrepreneurs dans les secteurs formel et informel ? Comment ces besoins peuvent-ils être pris en compte dans le domaine des énergies renouvelables ?*
- *Comment le parlement peut-il promouvoir des opportunités d'éducation et de formation favorisant l'implication des femmes dans le secteur des énergies renouvelables ?*